

# Situation d'urgence nucléaire au Japon : ce que la population ontarienne devrait savoir

Ce document a uniquement pour but de fournir des renseignements. Il ne peut pas remplacer des conseils médicaux, un diagnostic ou un traitement. Faites part à un professionnel de la santé de vos préoccupations et demandez-lui conseil avant de modifier votre régime alimentaire, votre mode de vie ou votre traitement.

Suis-je à risque d'être exposé à la radiation en raison de l'installation nucléaire japonaise endommagée?

Selon les renseignements actuellement disponibles, l'installation nucléaire japonaise endommagée ne constitue aucun risque pour la population ontarienne. Pour des renseignements à jour, consulter le site Web de [Santé Canada](#).

Dois-je être inquiet si j'ai des amis ou de la famille qui reviennent du Japon?

Il n'y a aucun risque pour la santé associé au rayonnement pour les Canadiennes et les Canadiens qui vont au Japon ou qui en reviennent, pourvu qu'ils ne se soient pas retrouvés à l'intérieur de la zone d'évacuation établie par le Japon.

Selon les informations actuelles, rien ne suggère que les personnes qui reviennent du Japon auraient été contaminées à la suite de la situation nucléaire qui prévaut actuellement dans ce pays. Les personnes qui se trouvent au Japon devraient suivre les conseils des autorités japonaises et ne pas entrer dans les zones d'évacuation autour des installations nucléaires.

Si je dois me rendre au Japon, quelles précautions dois-je prendre?

Pour des conseils aux voyageurs concernant le Japon et des renseignements pour les Canadiennes et les Canadiens qui vivent et qui travaillent au Japon, consultez le site Web des [Affaires étrangères et Commerce international Canada](#).  
Pour des conseils de santé pour les personnes qui

voyagent au Japon, consultez le site Web de l'[Agence de santé publique du Canada](#).

Que faire si les événements au Japon me causent, ou causent à quelqu'un de mon entourage, de l'anxiété?

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a mis en ligne des liens utiles vers des outils et des ressources servant à faire face aux désastres internationaux.

Qu'est-ce que l'iodure de potassium?

L'iodure de potassium est un sel d'iode stable (non radioactif). L'iode stable est un produit chimique important dont le corps a besoin pour produire les hormones thyroïdiennes. La majorité de l'iode présent dans notre corps provient de notre alimentation.

Comment fonctionne l'iodure de potassium?

Lors d'une situation d'urgence nucléaire, de l'iode radioactif peut être relâché par une centrale nucléaire et pourrait pénétrer dans nos corps (par inhalation ou ingestion de lait ou d'aliments contaminés) et être absorbé par notre glande thyroïde. L'iode radioactif absorbé par la thyroïde peut causer des problèmes médicaux.

L'iodure de potassium empêche l'iode radioactif de pénétrer dans la thyroïde. L'iodure de potassium sature la thyroïde avec de l'iode stable afin qu'elle ne puisse plus absorber l'iode radioactif pendant un certain temps. L'iode

radioactif ne peut donc plus s'accumuler et sera excrété naturellement par votre corps.

### Dans quelles situations faudrait-il utiliser l'iodure de potassium?

Dans l'éventualité d'une situation d'urgence nucléaire provinciale, les autorités provinciales vous fourniront des renseignements sur la manière d'avoir accès à de l'iodure de potassium et le moment où le prendre.

La consommation d'iodure de potassium est uniquement recommandée lorsqu'une quantité importante d'iode radioactif a été relâchée. Toutes les situations d'urgence radiologiques n'impliquent pas de l'iode radioactif.

L'iodure de potassium, comme tous les médicaments, peut avoir des manifestations indésirables et ne devrait pas être pris à moins d'une recommandation claire de la santé publique à cet effet.

### Dois-je prendre de l'iodure de potassium afin de contrer les effets de l'événement nucléaire au Japon?

Non.

La consommation d'iodure de potassium n'est pas recommandée aux personnes en Ontario qui sont préoccupées par les risques potentiels entraînés par l'installation nucléaire endommagée au Japon.

Le gouvernement du Canada surveille et évalue la situation de l'installation nucléaire au Japon afin d'évaluer les risques potentiels pour la population canadienne.

L'iodure de potassium est seulement recommandé aux personnes qui ont été exposées à des taux élevés d'iode radioactif.

### J'habite près d'une installation de production d'énergie nucléaire; devrais-je stocker de l'iodure de potassium?

L'iodure de potassium est stocké à proximité des installations nucléaires et est rendu accessible uniquement pour les zones d'évacuation recommandées à titre de mesure de précaution.

Dans l'éventualité d'une situation d'urgence nucléaire, et seulement s'il y a une directive claire de la santé publique à cet effet, les autorités provinciales donneront des instructions concernant la manière d'avoir accès à l'iodure de potassium et le moment où le comprimé doit être pris. Il n'est pas nécessaire d'acheter de l'iodure de potassium et les personnes qui n'habitent pas près d'une installation nucléaire n'ont pas besoin de ce produit.

Si vous habitez près d'une installation de production d'énergie nucléaire, communiquez avec votre municipalité pour en savoir davantage sur la gestion des situations d'urgence nucléaire dans votre collectivité publique. Elles pourront vous fournir des renseignements sur la planification de l'accès à l'iodure de potassium pour les habitants qui vivent près de l'installation.

### Comment saurai-je si je dois prendre de l'iodure de potassium?

Si la population ontarienne doit prendre de l'iodure de potassium, les autorités provinciales donneront des instructions par l'entremise de bulletins à la radio et à la télévision concernant la manière d'avoir accès à l'iodure de potassium et le moment où la dose recommandée doit être prise.

### Où puis-je obtenir des renseignements complémentaires?

Les sites Web suivants donnent des renseignements à jour sur la situation au Japon et ses effets au Canada :

- [Santé Canada](#)
- [Agence de la santé publique du Canada](#)
- [Sécurité publique Canada](#)
- [Affaires étrangères et Commerce international Canada](#)
- [Agence canadienne d'inspection des aliments](#)

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la ligne INFO de ServiceOntario (1 866 532-3161).